

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération
n°12-2023
Point 4.4

Point 4.4 de l'ordre du jour

Subvention de 60 000€ à l'Association Sportive

EXPOSE DES MOTIFS :

L'association sportive de l'université, partenaire du Service des Sports, a pour mission :

- L'accueil et le suivi des étudiants qui souhaitent s'engager en compétition
- L'organisation et la prise en charges des déplacements, de l'hébergement et de la restauration des étudiants sur les lieux de compétition
- La mise à disposition de matériel et d'équipement sportif pour les compétiteurs et compétitrices engagés aux championnats de France et aux championnats d'Europe
- L'organisation du Trophée des sports, cérémonie qui met à l'honneur les étudiants et étudiantes qui représentent l'université lors des compétitions nationales et internationales

Ce projet de subventionnement a été approuvé par le Conseil des sports du 15 novembre 2022.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la subvention de 60 000€ à l'Association Sportive.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT